bliothèque impériale des estampes occupe onze grands volumes. Son crayon souple et facile aborde tous les genres : les sujets de sainteté, les compositions religieuses ou les scènes familières; les chroniques de l'histoire de France ; celles de l'Angleterre (les six femmes de Henri VIII) ; la mythologie ou les sujets bourgeois de la vie parisienne (1830) ; les types ethnographiques : anglais, italiens, tyroliens, persans, circassiens, mexicains, etc,... Les costumes, les portraits des personnages du temps : Victor Hugo (1829), Lamartine, de Vigny, Alexandre Dumas, Lablache, Rubini, etc..., les actrices des principaux théâtres (1831), ou bien des groupes poétiques : Pétrarque et Laure ; Dante et Béatrice ; Francesca di Rimini et Paolo... Le dessinateur affectionne particulièrement cette disposition par couple, parce qu'elle se prête à sa préoccupation constante de n'offrir au public que des images agréables. Son crayon se complaît surtout à caresser les sujets féminins. La femme est pour lui un type d'une grâce uniforme, une fois entrevu dans l'atelier de Girodet sans doute, et auquel il s'est tenu, qu'il a répété sans lassitude et marqué pour ainsi dire de son estampille. Ceux qui dans l'avenir voudront étudier notre époque de 1830 à 1850 devront, parmi les types contemporains, chercher la *femme-Deveria* : de même qu'ils devront recourir au théâtre du Gymnase de M. Scribe, s'ils veulent se rendre compte du goût dominant dans une certaine classe de la société pendant cette période. A cet égard, la suite si nombreuse des compositions légères, qui forment une partie de l'œuvre du dessinateur, ont une valeur historique contemporaine, tant à cause du goût public qu'elles reflètent, qu'à cause de l'influence qu'elles ont exercée elles-mêmes.

L'année 1849-1850 nous montre encore Achille Deveria fidèle au genre qu'il avait adopté ; sous un nom nouveau (*les filles d'Eve*) ce sont toujours les mêmes airs, les mêmes sourires, la même beauté féminine : les *Trois vertus* cherchent à plaire autant que les *Trois grâces* ; la figure de la *République*, que quelques-uns se sont évertués à faire si farouche, n'y prend pas le moindre accent viril ; c'est une bonne douce fille qui ouvre ses bras à ceux qui viennent momentanément s'y abriter ; elle n'a absolument que cela d'historique ; du reste ce n'est qu'une odalisque de plus dans un harem de beautés imaginaires ; les emblèmes eux-mêmes n'ont aucun caractère déterminé ; ils consistent en une lyre déposée à ses pieds.



ACHILLE DEVERIA.

A côté de ces productions si variées, d'une verve qui s'épanchait au courant du jour, et qui ont conquis une grande popularité au nom d'Achille Deveria, le talent de l'artiste s'exerçait dans des compositions plus sérieuses. Ses peintures religieuses sont de ce nombre, et, entre autres, des cartons de vitraux dessinés par lui pour l'église de Saint Louis, à Versailles, exécutés en 1848, à la manufacture de Sèvres ; et pour les églises de Dreux, d'Auray, de Boulogne-sur-Mer. Ici l'artiste est encore un interprète parfaitement en rapport avec la nature du sentiment religieux de son temps.

Enfin nous citerons, en terminant cette revue rapide d'un talent qui s'est exercé sur des sujets si divers, un recueil photographique, publié en collaboration avec M. L. Rousseau, et consacré à la reproduction d'objets d'histoire naturelle ; reptiles ; crustacés ; insectes ; coquilles ; zoophytes ; fossiles...

Une récompense honorifique (des médailles d'or de seconde classe) fut accordée à Achille Deveria en 1836 et 1837. Enfin, en 1848, il fut nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. En 1855, à la mort de M. Duchesne aîné, il lui succéda comme conservateur ; et au milieu du riche dépôt confié à ses soins, il étendait chaque jour davantage ses études et sa connaissance acquise des estampes.

A force de soins et de patientes recherches, Achille Deveria avait lui-même formé une collection importante de gravures, se composant de plus de 112,000 pièces, classées dans près de 600 volumes. Le classement méthodique et intelligent de cette précieuse collection ajoute encore à sa valeur. L'histoire, la topographie, les vues de villes et de monuments ; l'ethnographie ; les types de différentes races, les usages, les costumes, en constituent une des principales divisions. La portion relative à l'histoire de France est d'un grand intérêt, à cause de l'abondance des renseignements qu'elle contient et de l'ordre chronologique qui préside à leur distribution. Une seconde division, d'une haute importance également, est consacrée à l'histoire de l'art ; elle se recommande par son étendue, sa méthode de classement et par le bon choix d'une partie des épreuves dont elle se compose. Enfin une dernière division comprend les pièces relatives à l'histoire naturelle.

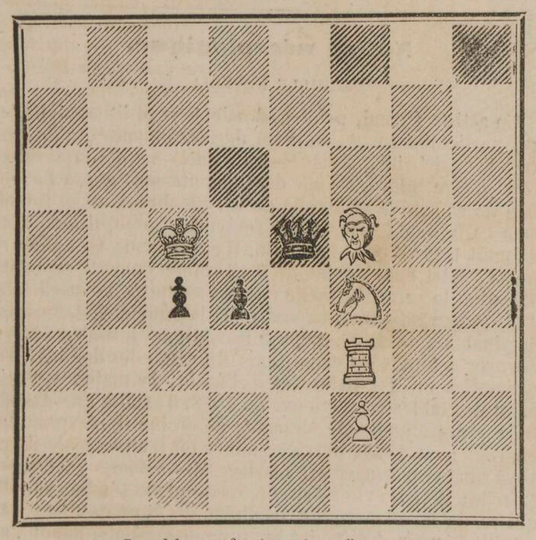
Cette collection si volumineuse, et qu'Achille Deveria a rassemblée avec un goût si éclairé, est l'unique patrimoine de la nombreuse famille que le laborieux artiste laisse après lui. La faveur qui depuis quelque temps s'attache aux estampes ne ferait sans doute pas défaut, dans une vente, à ce vaste recueil. Mais, aux enchères publiques, sa valeur principale, celle qui tient à son classement, à la solidarité qui lie entre elles cette multitude de pièces réparties en séries historiques et chronologiques, en groupements de renseignements particuliers, s'anéantirait d'une manière regrettable ; et il serait bien à désirer qu'un ensemble aussi riche et aussi curieux, au lieu d'être dispersé, pût être conservé dans son intégrité à nos collections publiques.

A. J. Du Pays.

Echecs.

PROBLÈME N° 68,

PAR HERR CONRAD BAYER.



Les blancs font mat en 5 coups.

Cet ingénieux stratagème est un de ceux qui ont obtenu le premier prix dans le tournoi de « l'Era, » organisé par M. Lowenthal ; la collection de tous les problèmes de ce tournoi a été réunie en un joli volume édité par Herr Lowenthal, qui l'a enrichi d'une préface.

J. A. de R.

ABONNEMENTS, VENTE ET RÉCLAMATIONS.

Messieurs les abonnés sont priés de vouloir bien adresser leurs demandes de renouvellement huit jours au moins avant l'époque d'expiration de l'abonnement courant, indiquée sur leurs bandes.

L'administration a encore quelques collections complètes des 30 volumes.

Elle ne peut céder séparément les volumes I, VI, XVII, XVIII, qu'elle reprend, en bon état et brochés, en échange d'un abonnement semestriel.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Paulin.

Les réclamations au sujet du service, ainsi que les demandes d'abonnement, doivent être adressées à M. A. Le Chevalier.

On s'abonne aussi près des principaux libraires tant de la France que de l'étranger.

Pour l'*Allemagne*, l'*Autriche*, la *Prusse* et la *Russie*, on peut s'abonner par l'entremise de la direction des postes de *Cologne* et *Sarrebruck*.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Ainsi que la Fortune, l'Amour a ses revers.

PAULIN.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

et combien elle est propre à faire comprendre à l'instant même, aux intelligences les plus bornées, un bel ensemble des proportions convenable pour la vigueur et la vitesse. « Ce qu'il y a de particulier, raconte-t-il, c'est qu'en faisant dessiner avec une scrupuleuse exactitude le fameux arabe Massoud, qui a fait longtemps la gloire du haras du Pin, nous avons reconnu chez lui l'application entière de notre théorie. »

Le général a la conviction que la loi du parallélisme des rayons articulaires, qui, pour lui, est la base fondamentale, doit s'appliquer à tous les chevaux, par la raison que la résultante des mouvements des angles articulaires à 45 degrés est une horizontale, et que, soit pour se porter en avant, soit pour transporter des fardeaux, toute résultante parallèle à l'horizon est la plus favorable; que l'effort d'un cheval de course, poussé à la dernière limite de son énergie et tendant à rapprocher toute sa masse sur la même horizontale, n'est pas différent de l'effort d'un limonier: c'est toujours d'employer l'action de la détente, de la résultante des forces qui passe suivant le plan horizontal par le centre de gravité. Il est donc vrai de dire que la construction du cheval est une; elle peut être modifiée par le climat, par le sol, par le régime et surtout par un métissage mal entendu; mais les lois qui font agir la machine sont les mêmes pour tous, elles s'appliquent à tous. A l'appui de son assertion, il donne dans son livre le dessin d'un cheval percheron de pur sang. La masse des muscles est plus forte que chez l'arabe, mais les directions de rayons sont les mêmes ainsi que les proportions rapportées à la tête comme unité de longueur. — Ce qu'il y a de curieux, c'est que la même observation s'applique aux œuvres antiques des artistes grecs et romains : aux chevaux du Parthénon, à ceux de Corinthe, au cheval de Marc-Aurèle, statue équestre qui décore la façade du Capitole, au cheval d'Antonin le Pieux, dans la villa Mattéi sur le mont Célio, à celui d'une prétendue statue de César trouvée dans une fouille faite à Rome en 1850. Il y a là matière à beaucoup réfléchir; Bourgelat aurait-il donc entrevu un coin de la vérité? Ce serait déjà quelque chose. Heureux qui découvrira le reste!

Le général a écrit un admirable livre élémentaire avec les vues élevées, avec la concision d'un savant homme de guerre, et, de plus, avec la verve la plus propre à faire aimer le cheval.

Quand on songe que le manuscrit de cette seconde édition, refaite en entier, porte la date : 1er *mars, sous Sébastopol,* on se sent pénétré d'un respectueux attendrissement. Au bruit de la canonnade incessante, la même main tenait, pendant le jour, l'épée qui châtia le Russe, et, pendant les veilles, la plume qui traçait un enseignement pour l'agriculteur français.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Gazette du palais.

Dans la nuit du 30 au 31 décembre de l'année qui vient de finir, sur la grande route qui traverse les plaines du Santerre, une voiture, escortée de pelotons de cavalerie, roulait au grand trot des chevaux, entre les longues rangées d'arbres dépouillés qui bordent le chemin, sous un ciel clair et glacial. Cette voiture emportait vers l'échafaud Lemaire, Bourse et Villet, les assassins de Vrély. Une file d'hommes, de femmes et d'enfants, qui s'allongeait à chaque village que traversait le lugubre cortége, suivait en courant. Ils allaient tous voir mourir les condamnés. Quelques-uns se rendaient en carriole à la fête.

L'exécution a eu lieu à un kilomètre environ de Rosières. Lemaire a été calme jusqu'à la fin. Bourse et Villet sont tombés au dernier moment dans un état d'affaissement affreux. Nous ne détaillerons ni les tremblements de leurs membres, ni les rougeurs ou les pâleurs de leurs fronts, ni les contractions de leurs bouches; nous n'avons pas de goût pour les agonies.

C'est à dix heures du matin que justice a été faite, à la clarté d'un magnifique soleil. Les spectateurs étaient au nombre de quarante à cinquante mille. Chaque fois que le couteau faisait son office, un immense cri sortait de la foule. Qui pourrait ou qui oserait analyser tout ce qu'il y avait dans cette clameur d'une multitude? Une femme jeune et belle, en calèche découverte, au premier rang, a vu tomber les trois têtes sans sourciller et sans baisser les yeux. Il est bien à regretter que l'acte de clémence qui a commué la peine de Hugot ait enlevé à cette jolie dame le quart de son plaisir. Et puis, la chose a été si vite finie! M. le bourreau, ne pouviez-vous, — par galanterie, — guillotiner un peu plus lentement.

Cinquante mille personnes au plus assistaient à l'exécution de Rosières; cent mille, deux cent mille peut-être seraient accourues à la sanglante expiation, et un nombre prodigieux de jolies dames auraient souri au couteau si les idées religieuses de certain écrivain avaient été mises en pratiques depuis une dizaine d'années seulement. Tel eût été infailliblement sur la sensibilité publique l'effet de ces aimables théories.

Avez-vous lu le livre de M. Martin?..... Non. Je ne m'en étonne point. Il y a des titres qui arrêtent le passant distrait, qui le retiennent, qui le forcent à ouvrir le volume exposé aux étalages des libraires; il y en a d'autres, au contraire, qui le laissent continuer paisiblement sa route, parce qu'ils n'offrent à son esprit aucune idée originale ou nouvelle. Voilà sans doute pourquoi vous n'avez pas daigné accorder un regard à une brochure que le parquet a jugée digne d'une attention toute particulière. Ces mots, imprimés en grosses lettres sur la couverture : *Vrais et faux catholiques*, ne vous ont point attiré. Vous vous êtes dit : L'auteur ne m'apprendra rien de neuf : Molière et la Bruyère ont écrit là-dessus d'excellentes choses, et je sais parfaitement à quoi m'en tenir. Eh bien, vous vous trompiez : vous auriez lu du nouveau, je vous assure. La vraie piété, suivant Molière et la Bruyère, est douce, patiente, miséricordieuse, nullement outrée; elle ne brûle personne. Suivant M. Martin, elle est emportée, violente, furieuse; elle brûle beaucoup.

La doctrine de M. Martin pourrait se réduire en un petit cathéchisme à l'usage des enfants. On y verrait des demandes extrêmement curieuses et des réponses tout à fait édifiantes. Exemples : Qu'est-ce que l'Eglise gallicane? — Une hérésie véritable. — Quel est le père du tolérantisme? — L'athéisme des institutions civiles et politiques. — Quelle est la mère du tolérantisme? — La liberté des cultes. — La cour de Rome a-t-elle le droit d'intervenir, en France, dans le gouvernement temporel? — Oui, sans aucun doute. — Quelle punition faut-il infliger à ceux qui reçoivent l'enseignement de laïques non autorisés par l'Eglise? — Il faut les déclarer exclus de tous les sacrements? — Quel est le devoir de l'Eglise? — De persécuter les hérétiques. — Citez-nous une manière efficace d'apaiser la colère divine? — C'est de massacrer des peuplades entières pour la plus grande gloire du Seigneur. — Que pensez-vous de l'inquisition, du supplice du feu, des auto-da-fé, du massacre des juifs avant le départ pour la croisade? — Que c'étaient des exécutions inspirées par une piété fervente. — Quel est le résultat infaillible de la vue de ces supplices? — D'enfoncer en quelque sorte profondément la foi avec la terreur dans le cœur des assistants.

Avec un pareil catéchisme, nous pourrions être bien tranquilles, il n'y aurait plus de « faux catholiques » comme Fénelon, saint Vincent de Paul, saint Charles Borromée, Belsunce, *e tutti quanti*, et les beaux temps de la Ligue seraient proches.

Par malheur, la justice ne paraît pas très-disposée à se prêter à l'inauguration du règne des « vrais catholiques. » Le tribunal de police correctionnelle a relevé trois genres de délit dans le livre de M. Martin, et a condamné l'écrivain à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Les hommes infectés de tolérantisme ont eu la faiblesse de se réjouir en entendant les magistrats proclamer que la liberté des cultes était un grand et salutaire principe, et les « faux catholiques » n'ont pas rougi d'applaudir à un jugement qui qualifie l'ouvrage poursuivi « d'exposé de doctrines mauvaises et dangereuses, préjudiciable aux intérêts de l'Eglise, que l'auteur calomnie en lui prêtant ses opinions, et qu'il est du devoir de la justice de défendre contre le zèle fanatique et intolérant de faux amis. »

Nous avons entendu soutenir ce paradoxe : que le livre de M. Martin est une ironie, un enseignement imité de la méthode des Spartiates. L'ironie, en tout cas, n'a point semblé assez transparente; pris au sérieux par les juges, il faut que M. Martin se montre résigné, et qu'il renonce pour le moment à l'espoir de voir brûler vifs les catholiques tièdes, les protestants et les juifs. Il se consolera en songeant qu'il est un martyr ou un railleur incompris.

Nous parlions de titres attrayants et de titres qui ne le sont pas. Résisteriez-vous à celui-ci : *les Normands et la chicane?* Non, vous liriez, comme nous l'avons fait, l'article très-curieux que M. Duverdy a publié il y a quelques jours dans la *Gazette des Tribunaux*. L'auteur examine quelle est l'origine de cet ancien dicton : *chicaneur comme un Normand,* et, preuves en main, il démontre que la passion des Normands pour la chicane n'est pas (qu'on nous permette ces expressions empruntées au vocabulaire philosophique) une passion innée, mais une passion acquise. Comment ces pauvres gens ne seraient-ils pas devenus processifs sous l'empire d'une loi qui punissait les transactions d'une amende laissée à l'arbitraire du juge, alors que les gens du duc ou du roi, les avocats et les procureurs ne négligeaient rien pour faciliter les procès et multiplier les procédures? — M. Duverdy, qui a l'air de vouloir rendre service aux Normands d'autrefois, me paraît en réalité leur jouer un assez mauvais tour. Ils n'avaient pas un goût naturel pour la chicane, mais ils étaient avares et corrompus: les voilà absous d'un défaut et convaincus de deux vices. M. Duverdy est un faux ami des Normands.

La Roche Flavin, avec plus de malignité apparente, est au fond moins dur pour les descendants de Rollon, lorsqu'il raconte « qu'aucuns Normands sont si jaloux de leurs pro« cès, que s'en allant au Parlement de Rouen pour plaider, « ils ayment mieux exposer leurs personnes au péril et dan« ger de l'eau, y allant en bateau, que leurs procès qu'ils « font apporter par leurs lacquais, par terre. »

A en croire, du reste, le spirituel auteur des treize livres des parlements de France, l'humeur processive des Poitevins, des Limousins, des Auvergnats de la Limagne, des Percherons, des Manceaux et des Angevins, ne le cédait guère à celle des Normands. Quant aux Albigeois, « ils « estoient anciennement, dit-il, estimés si grands plaideurs, « qu'on disoit qu'ils naissoient avec un libel appellatoire à « la main : voulant dire qu'ils ne se tenoient pour vaincus, « pour la première ou seconde sentence et qu'il n'y eust « un arrest. »

M. Rouy est-il Normand? Je l'ignore; mais, à coup sûr, M. Millaud ne l'est point, et pourtant il ne me semble pas haïr trop les procès!

Nous avons rapporté les petites escarmouches auxquelles s'étaient amusés les duumvirs, en attendant le jour de la bataille décisive, qui devait se livrer au tribunal de Commerce. La bataille s'est donnée. M. Rouy avait écrit sur son drapeau : Rouy, cogérant et corédacteur en chef! A bas les délibérations du conseil des intéressés! On lisait sur l'oriflamme de M. Millaud : Millaud seul gérant, seul rédacteur en chef! Vive les délibérations du conseil des intéressés. L'étendard de très-Haut et très-Puissant Seigneur le Conseil des intéressés portait ces mots en lettres couleur de feu : Article Peyrat! Suspension de la Presse! Rouy responsable! Deux cent mille francs de dommages-intérêts! Millaud pour toujours!!!

Le choc a été rude; la lutte acharnée.

La fortune a souri à M. Millaud, qui reste seul et unique rédacteur en chef; elle n'a point maltraité M. Rouy, qui demeure cogérant, et a été déclaré innocent des faits qui ont amené la suspension du journal.

Les juges du camp ont prononcé sur les combattants le *Pax vobiscum.* — Les combattants ont-ils répondu *Amen?* C'est ce que l'avenir nous apprendra.

HENRYS.

Œuvres complètes de Gavarni.

MASQUES ET VISAGES.

PHYSIONOMIES PARISIENNES.

3e *dizain* (7e *de la collection*). — *L'œuvre sera composée de* 100 *dessins divisés en dizains.*

21. Cantonnier. — Le Macadam est sale? belle malice!... Tant que la police laissera le monde abîmer les chemins du gouvernement!...
22. Caporal et chemisier de Monsieur.
23. Petit commerce. — La monnaie d'un ballon.
24. Commerce des Muses. — Rien n'est beau que le laid.
25. Petite servante. — Deviendra maîtresse.
26. Le propriétaire. — Aujourd'hui le quinze.
27. A la halle. — Forte-en-gueule et bonne enfant.
28. Le lundi. — Jour de friture au Grand-Vainqueur; au Mouton-Noir, le rigodon.
29. Le lundi. — Philosophie et lapin sauté.
30. Hommes de Bourse. — La rente remonte.

Caisse commune.

A. POUSSINEAU ET COMP.

Le dividende trimestriel de la *Caisse commune,* s'élevant à 6.10 p. 100, sera payé à bureau ouvert à partir du 6 janvier, au siége de l'administration.

Les versements pour participer aux opérations du premier trimestre 1858 seront reçus jusqu'au 10 de ce mois.

Adresser les fonds et valeurs par lettres chargées à MM. A. Poussineau et comp., banquiers, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Et, dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. A. Poussineau et comp.

GUÉRIR sans opération les dents malades et remplacer avec art celles qui manquent, tel est le but du dentiste; pour remplir ce double objet, mille moyens sont chaque jour vantés par le charlatanisme et adoptés par l'ignorance. Un médecin-dentiste habile, bien connu déjà pour la perfection et le bon marché de ses dents artificielles, vient de découvrir une préparation qui guérit sans la moindre douleur les dents les plus malades. Nos lecteurs peuvent s'adresser en toute confiance à M. D'ORIGNY, medecin-dentiste, passage Véro-Dodat, 33, à Paris.

DENTELLES MONARD. — Les vraies dentelles, comme les vrais diamants, sont le plus bel ornement de la toilette des dames; aussi celles qui veulent faire des économies dans leurs dépenses ornent leurs robes ou leurs mantelets avec la dentelle Monard, qui imite, à s'y tromper, la dentelle de Chantilly. Nous devons dire qu'elle a même un avantage incontestable sur la véritable Chantilly, puisque le réseau en est plus solide. On comprend aisément le grand succès que ce nouveau syttème de fabrication a obtenu depuis qu'on a pu l'admirer à la dernière exposition universelle; on le comprend surtout à cause de son prix minime. Beaucoup de dames élégantes prennent cette dentelle de préférence à toute autre pour les grands bals où les toilettes risquent d'être froissées dans la foule.

VINAIGRE COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes; 55, rue Vivienne.

CAOUTCHOUC. — Chancelières à eau bouillante, manteaux, chaussures. — LARCHER, 7, Fossés-Montmartre.

CAISSE DES CAPITAUX ET DES TITRES UNIS. — A. BRUNEAU et Comp., 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

La CAISSE DES CAPITAUX ET DES TITRES UNIS distribue aux souscripteurs des opérations du 4e trimestre *cinq francs cinquante centimes* pour *cent francs* pour *trois mois.*

La souscription aux opérations du trimestre janvier, février et mars 1858, ouverte dès ce jour, sera fermée le 10 janvier.

Les conditions de la souscription se distribuent dans les bureaux de la CAISSE DES CAPITAUX ET DES TITRES UNIS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38.

Adresser les fonds et les titres, par Messageries ou lettres chargées, à MM. A. BRUNEAU et Comp., banquiers, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, à Paris.

Notice nécrologique.

ACHILLE DEVERIA.

Un artiste fécond, peintre, dessinateur et lithographe, et qui particulièrement, en cette dernière qualité, a eu une grande célébrité, Jacques-Jean-Marie-Achille DEVERIA, vient d'être enlevé, à l'âge de cinquante-sept ans, à l'affection de sa famille et à celle de ses nombreux amis. Il était né à Paris, le 6 février 1800. De bonne heure, il manifesta un goût très-vif pour le dessin. Il étudia sous M. Lafitte et sous Girodet, et il semble qu'il ait retenu de cette première direction le caractère facile et la grâce un peu superficielle de ses compositions. Il exposa pour la première fois, comme dessinateur, en 1822. Depuis il continua jusqu'en 1850 à envoyer à toutes les expositions du salon des dessins, des aquarelles ou des peintures à l'huile, la majeure partie étant des tableaux religieux. En 1848, il exposa une grande toile représentant une descente de croix; il n'exposa pas en 1849; en 1850, dernière année où il ait exposé, il envoya quatre ouvrages : le mariage de la Vierge; Antiope; Charité; Périclès chez Aspasie, recevant de Phidias son esquisse de la Minerve du Parthénon. Outre ces travaux, Achille Deveria s'était, dès ses premiers débuts, adonné au genre des vignettes; et, sur la demande de quelques éditeurs, il avait illustré avec succès des éditions de Rabelais, de Racine, de Molière, de J. J. Rousseau, de Voltaire.

Le nombre de ses dessins lithographiques surtout est très-considérable; la partie recueillie de son œuvre à la bi-

MC/709

MC/709